

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 30/10/2024 <b>Date d'affichage :</b> 31/10/2024 <b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b> Présents : 8 <b>Votants : 11</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	---

**Absents excusés :**

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBouc  
Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER  
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mme Sylvie COUPE

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

N°127- 2024

**Validation du devis pour remplacement du module antipanique de la porte accès cour de la salle communale**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CORVAISIER pour le remplacement du module antipanique de la porte accès cour de la salle communale.

L'entreprise CORVAISIER propose un devis de 230.13 € HT le remplacement du module antipanique de la porte accès cour de la salle communale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise CORVAISIER pour le remplacement du module antipanique de la porte accès cour de la salle communale. Cette dépense sera imputée à l'opération 52 « Salle Communale ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

